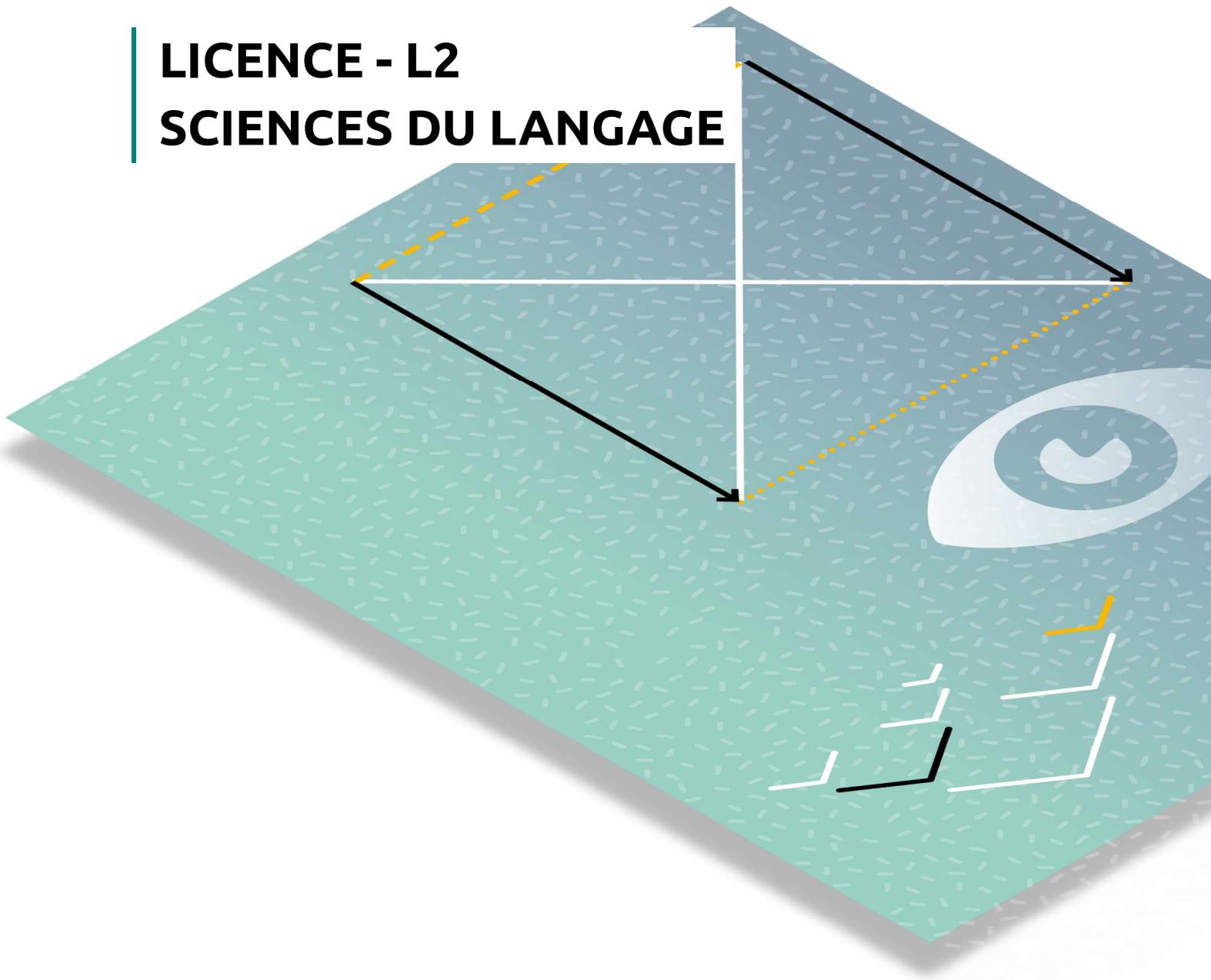




UFR HSS
HUMANITÉS
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

LICENCE - L2 SCIENCES DU LANGAGE



GUIDE DES ÉTUDES 2025 – 2026

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA LICENCE.....	5
LES SCIENCES DU LANGAGE.....	5
LES DÉBOUCHÉS.....	5
CURSUS.....	7
L2 SCIENCES DU LANGAGE.....	7
SEMESTRE 3.....	7
SEMESTRE 4.....	8
FORMATION À DISTANCE EN SCIENCES DU LANGAGE.....	9
DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS.....	10
SDI L2 – SEMESTRE 3.....	10
SDI L2 – SEMESTRE 4.....	16
CONTACTS.....	23
SITE INTERNET.....	23
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	23
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.....	24
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES.....	26
LE DÉLIT DE PLAGIAT.....	27
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)	27
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027.....	28
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE).....	29
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS).....	31
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026.....	33
LEXIQUE DU LMD.....	34
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	38
LE CLES.....	41
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	42
INFORMATIONS UTILES.....	43
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	44
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT.....	45
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI.....	46

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

La licence de Sciences du Langage proposée par le département des Sciences du Langage comprend essentiellement des enseignements fondamentaux en Sciences du langage tout en offrant des disciplines d'ouverture en Lettres (Littérature française et littérature comparée) et LVE (Langues Vivantes Étrangères).

La licence Sciences du langage est proposée aussi à distance.

LES SCIENCES DU LANGAGE

Les sciences du langage forment un ensemble disciplinaire dont l'objet d'étude est le langage et les langues envisagées dans leur diversité.

La linguistique, discipline scientifique, est au cœur de cet ensemble disciplinaire qui compte également plusieurs domaines connexes ; de nombreuses problématiques relevant de la linguistique sont à la croisée d'autres disciplines telles que la littérature (organisation formelle des textes narratifs et poétiques, et fonction esthétique de la langue), l'informatique (dialogue homme-machine et traitement automatique des langues, reconnaissance et synthèse vocale), la psychologie (acquisition, troubles du langage et étude des processus cognitifs relevant du langage), la sociologie (la diversité des usages et la langue vue comme une pratique sociale), l'ethnologie (relations interdépendantes entre langue et culture), la philosophie (logique de la langue, étude des propositions, calcul du sens et de la référence).

La linguistique est constituée de plusieurs domaines correspondant à différentes approches du langage et des langues :

- la phonétique est la description des sons du langage.
- la phonologie étudie le rôle des sons dans le système de la langue.
- la morphologie est l'étude de la structure interne des mots.
- la lexicologie s'intéresse à la formation des mots.
- la syntaxe étudie les relations des différents constituants de la phrase (mots, syntagmes...).
- la sémantique est l'étude de la signification.
- la pragmatique est la branche de la linguistique qui étudie les énoncés en contexte.
- la linguistique du texte est l'étude de la cohésion et de la cohérence textuelle.
- la sémiotique est l'étude des systèmes de signes.

LES DÉBOUCHÉS

- ❖ Enseignement et recherche en Sciences du Langage
Le doctorat en Sciences du Langage permet d'accéder aux fonctions d'enseignant-chercheur des universités et de chercheur dans un établissement public ou privé.
- ❖ Enseignement primaire et secondaire
Préparation aux concours de recrutement :
 - professorat des écoles
 - CAPES de Lettres Modernes à l'issue d'un double cursus Lettres/Sciences du langage
- ❖ Enseignement du français à l'étranger
Complément de formation au concours de recrutement de l'Éducation nationale pour les postes à l'étranger et recrutement local de lecteurs et d'assistants de français.
- ❖ Formation des adultes, alphabétisation-4
Enseignement du français dans des centres de formation continue destiné soit à des francophones, soit à des non-francophones et cours d'alphabétisation pour les primo-arrivants (plus particulièrement pour les étudiants ayant une formation en français langue étrangère).
- ❖ Orthophonie
La licence de Sciences du Langage constitue une formation particulièrement adaptée aux étudiants souhaitant accéder aux études d'orthophonie, que ce soit après le baccalauréat ou bien dans un projet de réorientation ou de reconversion professionnelle.
- ❖ Métiers de la communication
Intégration à des écoles de formation spécialisées : journalisme, communication, publicité, attaché de presse, rédacteur technique, métiers du livre et de l'édition (documentation, lexicographie, correction etc.).

❖ Industrie de la langue

Ce secteur d'activité est certainement celui qui ouvre le plus de perspectives et de développements nouveaux aux sciences du langage. Les métiers en rapport avec ce secteur d'activité reposent en grande partie sur des compétences et des savoirs informatiques mais sans pour autant requérir un double cursus. A défaut d'une formation informatique, le linguiste est amené à travailler avec l'informaticien pour concevoir et développer des applications. Ces différents débouchés en rapport avec l'informatique concernent notamment :

- La traduction automatique (traduction bilingue et multilingue de textes scientifiques et techniques...)
- Les systèmes experts et l'intelligence artificielle (accès aux données en langue naturelle et simulation de raisonnement...)
- Génération automatique de documents
- Recherche et traitement de l'information textuelle. Exemple : veille stratégique en milieu concurrentiel, humanitaire et institutionnel
- Développement d'outils d'aide à la rédaction (correction orthographique et grammaticale, dictionnaires électroniques, résumé automatique...)
- Mise en œuvre de la reconnaissance et de la synthèse vocale dans les applications professionnelles (commandes vocales, informations embarquées, assistance aux handicapés...)

CURSUS

L2 SCIENCES DU LANGAGE

SEMESTRE 3

UE1 – 2SDL1 DISCIPLINAIRE 1

Y2SLESEM *Sémantique*

Y2SLSYN1 *Syntaxe*

UE2 – 2SDL2 DISCIPLINAIRE 2

Y2SLFRA *Francophonie et dialectologie*

Y2SLNOR *Normes et discours*

UE3 – 2SDL3 DISCIPLINAIRE 3

Y2SLENS *Enseigner la langue française*

Y3FLE14B *Initiation à la didactique du FLE (mutualisé SDL/LLCER)*

UE4 – 2SDL4 TRANSVERSALE 3 (2 OBLIGATOIRES + 1 AU CHOIX)

OBLIGATOIRE :

Y2LE43 *TICE 2*

Y2SLECR1 *Écriture et orthographe 1*

1 AU CHOIX PARMIS :

YHSSAL3 *LVE Allemand 3*

YHSES3 *LVE Espagnol 3*

Y2LEANG3 *LVE Anglais 3*

UE5 – 2SDL5 PERSONNALISATION ET PRÉ-PROFESSIONNALISATION 3

CHOIX ENTRE PERSONNALISATION LETTRES OU PERSONNALISATION LVE

PERSONNALISATION LETTRES

Y2LE11 *Littérature française séculaire 1*

Y2LE13 *Stylistique 1*

PERSONNALISATION LVE

Y3V2AN1 *LV2 Anglais Langue*

Y3V2AN2 *LV2 Anglais Culture*

SEMESTRE 4

UE6 – 2SDL6 DISCIPLINAIRE 1

Y2SLMOR Morphologie

Y2SLSYN2 Question de syntaxe

UE7 – 2SDL7 DISCIPLINAIRE 2

Y2SLLIN Linguistique pour le texte littéraire

Y2SLQUE Questions de grammaire

UE8 – 2SDL8 DISCIPLINAIRE 3

Y2SLDIA Le français en diachronie

Y2SLINI Initiation à la linguistique de corpus

UE9 – 2SDL9 TRANSVERSALE 4 (2 OBLIGATOIRES + 1 AU CHOIX)

OBLIGATOIRE :

Y2LE91 TICE 3

Y2SLECR2 Écriture et orthographe 2

1 AU CHOIX PARMIS :

YHSSAL4 LVE Allemand 4

YHSSSE4 LVE Espagnol 4

Y2LEANG4 LVE Anglais 4

UE10 – 2SDL10 LANGUES, MÉTHODES

CHOIX ENTRE PERSONNALISATION LETTRES OU PERSONNALISATION LVE

PERSONNALISATION LETTRES

Y2LE61 Littérature française séculaire 3

Y2LE62 Stylistique 2

PERSONNALISATION LVE

Y4V2AN1 LV2 Anglais Langue

Y4V2AN2 LV2 Anglais Culture

FORMATION À DISTANCE EN SCIENCES DU LANGAGE

Licence 2 Sciences du Langage, enseignement à distance			
Semestre 3		Semestre 4	
<i>UE et enseignements</i>	<i>ECTS</i>	<i>UE et enseignements</i>	<i>ECTS</i>
UE 1 Disciplinaire 1	6	UE 6 Disciplinaire 1	6
Sémantique (Mathilde Salles)	3	Morphologie (Yanka Bezinska)	3
Syntaxe (Valérie Amary)	3	Question de syntaxe (Valérie Amary)	3
UE 2 Disciplinaire 2	6	UE 7 Disciplinaire 2	6
Francophonie et dialectologie (à préciser)	3	Linguistique pour le texte littéraire (Éliane Delente)	3
Normes et discours (Éliane Delente)	3	Questions de grammaire (Mathilde Salles)	3
UE 3 Disciplinaire 3	6	UE 8 Disciplinaire 3	6
Enseigner la langue française (Yaru Wu)	3	Le français en diachronie (Mathieu Goux)	3
Initiation à la didactique du FLE (Odile Blanvillain)	3	Initiation à la linguistique de corpus (Mathieu Goux)	3
UE 4 Transversale 3	6	UE 9 Transversale 4	6
TICE 2 (Damien Bouchard)	1	TICE 3 (Matthieu Le Crosnier et Andrey Théhet)	1
Écriture et orthographe 1 (Mathieu Goux)	2	Écriture et orthographe 2 (Mathieu Goux)	2
LVE Anglais 3 (Cécile Cottenceau)	3	LVE Anglais 4 (Cécile Cottenceau)	3
UE 5 Personnalisation 3 (2 enseignements au choix)	6	UE 10 Personnalisation 4	6
CM mutualisés Littérature française séculaire 1 (Marie Hartmann)	3	CM mutualisés Littérature française séculaire 3 (Alain Sandrier et Yinsu Vizcarra)	3
Stylistique 1 (à préciser)	3	Stylistique 2 (Daphné Le Digarcher Doublet)	3
<u>ou</u>			
Littérature comparée (Louise Dehondt)	3		
Littérature et politique (Didier Lechat)	3		
Total	30	Total	30

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

SDL L2 – SEMESTRE 3

UE1 – DISCIPLINAIRE 1

Y2SLSEM Sémantique

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Mathilde Salles

Programme

Introduction générale à la sémantique lexicale : le sens et la référence ; les relations sémantiques entre les unités lexicales (synonymie, antonymie, hyponymie...) ; les relations sémantiques internes à une unité lexicale (polysémie versus homonymie) ; quelques théories du sens lexical (analyse sémique, sémantique du prototype).

Construction du sens et de la référence dans le discours : l'anaphore et la coréférence ; les différents types d'anaphores nominales, les relations sémantiques sur lesquelles elles reposent, les déterminants du nom qu'elles permettent ; les chaînes de référence.

Éléments de bibliographie

M. Charolles (2002), *La référence et les expressions référentielles en français*, Ophrys.

F. Corblin (1995), *Les formes de reprise dans le discours*, Presses Universitaires de Rennes.

G. Kleiber (2001), *L'anaphore associative*, PUF.

J.-Cl. Milner (1982), *Ordres et raisons de langue*, Ed. du Seuil.

V. Nyckees (1998), *La sémantique*, Belin.

M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul (2009), *Grammaire méthodique du français*, PUF, 8^{ème} éd.

Y2LSYN1 Syntaxe

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Valérie Amary

Programme

Ce cours de syntaxe vise à revoir les notions grammaticales de base (fonctions, types de phrases) et à appliquer l'analyse grammaticale de la phrase non pas seulement à des textes littéraires, mais aussi et peut-être surtout à des textes écrits destinés à être dits : sketches humoristiques, discours politiques, chansons... Ces « textes » ne correspondent pas complètement à de l'oral, puisqu'à l'origine, ils sont écrits, mais ils miment l'oral et donc présentent des structures différentes de celles que l'on trouve dans des textes littéraires. Or, beaucoup de structures syntaxiques attribuées à l'oral se retrouvent dans des textes littéraires. Donc, l'analyse grammaticale de ces types de textes permet de montrer que la grammaire s'applique à l'oral autant qu'à l'écrit, avec des spécificités sans doute, mais que les outils linguistiques développés sous formes de tests et de critères permettent tout autant d'expliquer l'oral que l'écrit. Donc, à travers ces différentes analyses, le but est de perfectionner l'analyse grammaticale de la phrase, tant écrite qu'orale, même si à l'oral la notion de phrase peut être remise en cause, ce que l'on pourra voir aussi au cours des analyses.

Le CM reprendra les notions grammaticales de base et fera l'analyse grammaticale de textes variés.

Les TD permettront aux étudiants de faire eux-mêmes des analyses grammaticales sur ces textes.

Éléments de bibliographie

Une bibliographie plus complète sera donnée en début d'année, mais la seule base reste : *La Grammaire Méthodique du Français*, de Riegel, Pellat et Rioul, PUF. Il y a différentes éditions dont la dernière en 2018, mais les précédentes éditions sont satisfaisantes.

UE2 – DISCIPLINAIRE 2

Y2SLNOR Normes et discours

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Éliane Delente

Programme

Ce cours est consacré à l'étude des rapports entre discours, pouvoir et institutions. Il s'agit d'analyser, dans les dialogues littéraires, en quoi le comportement et les discours des personnages sont déterminés par les structures sociales du monde représenté (institutions, normes), en quoi et comment le type d'interaction entraîne, chez le même sujet, des variations linguistiques portant sur les types d'actes de discours, les embrayeurs, les pronoms et termes d'adresse, l'implicite, les rituels d'ouverture et de clôture d'une conversation.

Éléments de bibliographie

Bourdieu, P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Fayard.

Brown & Levinson (1987), *Politeness. Some Universals in Language Use*, Cambridge, CUP.

Coffen B. (2002), *Histoire culturelle des pronoms d'adresse. Vers une typologie des systèmes allocutoires dans les langues romanes*, Paris, Champion.

Goffman E. (1973) *La mise en scène de la vie quotidienne 1*, Paris, Minuit.

(1973) *La mise en scène de la vie quotidienne 2*, Paris, Minuit.

(1974) *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.

(1987) *Façons de parler*, Paris, Minuit.

C. Kerbrat-Orecchioni (1980) *L'énonciation*, Paris, A. Colin.

(1986) *L'implicite*, Paris, A. Colin.

(1990) *Les interactions verbales t. I*, Paris : A. Colin.

(1992) *Les interactions verbales t. II*, Paris : A. Colin.

(1994) *Les interactions verbales t. III*, Paris : A. Colin.

Ouvrage à se procurer pour les TD

Aurélien d'Aragon, Folio, Gallimard.

Il est absolument impératif d'avoir lu, pour le moins, les deux-cents premières pages du roman avant la rentrée.

Y2SLFRA Francophonie et dialectologie

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignant : à préciser.

Programme

Contenu pédagogique à préciser.

UE3 – DISCIPLINAIRE 3

Y3FLE14B Initiation à la didactique du FLE

24h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Odile Blanvillain

Programme

Ce cours sera dispensé en 100% distanciel, asynchrone (sans créneau fixe dans l'emploi du temps). Le travail demandé sera **cependant rythmé de façon hebdomadaire**, avec des documents/activités et consignes correspondantes rendues disponibles chaque semaine. **Le travail devra donc être régulier** et demandera une certaine discipline de travail et d'autonomie dans son organisation, malgré le cadrage important fourni à distance.

Ce cours a une approche à la fois théorique et pratique.

L'objectif est d'être capable de construire une séquence pédagogique d'enseignement/apprentissage du FLE, en s'appuyant sur ses connaissances en didactique des langues.

Le 1er semestre est consacré à la mise en place de certaines définitions (didactique, didactique des langues, didactique du FLE, pédagogie, etc.) et d'une délimitation du domaine du FLE, puis de la présentation des approches didactiques actuelles (approche communicative, perspective actionnelle et CECRL (Cadre Européen Commun de Référence en langue)). L'approche pratique passera par la découverte et l'analyse des manuels utilisés en cours de FLE, l'entraînement au repérage des compétences correspondant aux différents niveaux de référence de CECRL (de A1 à C2), et la découverte des étapes de la construction d'une séquence pédagogique.

Plus de précisions seront fournies au début du semestre.

Y2SLENS Enseigner la langue française

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Yaru Wu

Programme

(Didactique de la prononciation)

Le cours a pour objectif de former les étudiants à enseigner la prononciation et la prosodie du français à partir des connaissances théoriques. Il s'agira d'aborder (1) des notions de bases en phonétique/phonologie/prosodie du français, et (2) des méthodes d'enseignement de la prononciation en didactique du FLE. Nous discuterons sur les méthodes de prédiction des éventuelles difficultés de prononciation et d'ajustement des stratégies d'enseignement, en fonction de la langue maternelle des apprenants. Les étudiants seront amenés à analyser et à identifier des erreurs de prononciation à partir des corpus d'apprenants du français langue étrangère.

Éléments de bibliographie

Lauret, B. (2007). *Enseigner la prononciation du français : questions et outils*. Hachette Français langue étrangère.

Guimbretière, E. (1994). *Phonétique et enseignement de l'oral*. Paris : Didier/Hatier.

Guimbretière, E., & Kaneman-Pougatch, M. (1991). *Plaisir des sons*. Alliance Française/Hatier/Didier.

Charliac, L., Le Bougnec, J. T., Loreil, B. & Motron, A. C. (2018). *Phonétique progressive du français*. CLE international.

Léon, P., Léon, M., Léon, F., & Thomas, A. (2009). *Phonétique du FLE : prononciation : de la lettre au son*. Armand Colin.

UE4 – TRANSERVALE 3

Y2LE43 TICE2

13h TD – Coeff. 1 Ects 1, cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance.

Nom de l'enseignant : Damien Bouchard

Objet

L'enseignement TICE 2 est le deuxième des trois cours de Licence visant à développer les compétences numériques. Cet enseignement s'appuiera sur le référentiel national Pix et sa plateforme : <https://pix.fr/>.

Cet enseignement se déroulera pour partie en présentiel et pour partie à distance pour les étudiants inscrits en présentiel. Il se déroulera intégralement à distance pour les étudiants inscrits à distance.

Programme

Produire des documents dans un logiciel de traitement de données.

Appliquer des traitements à des données.

Analyser et interpréter des données

Évaluation

Session 1 : contrôle continu 100%. Session 2 (session de rattrapage) : examen terminal écrit d'une heure à distance.

Y2SLECR1 Écriture et orthographe 1

7h CM/7h TD - Coeff. 2 Ects 2

Nom de l'enseignant : Mathieu Goux

Programme

Ce cours est consacré à l'histoire et aux spécificités de l'orthographe française contemporaine. Nous travaillerons sur différents documents témoignant de l'évolution des codes graphiques du français, des débuts de sa formalisation médiévale jusqu'à l'époque contemporaine, en se concentrant sur ce qui fonde sa particularité et sa complexité. Ce cours nous amènera à nous interroger tant sur les perspectives historiques de la langue qu'aux différentes réformes orthographiques, ainsi qu'aux relations entre langue, alphabet et orthographe, aux différences entre écrit et oral, à l'étymologie et aux innovations orthographiques contemporaines.

Bibliographie indicative

Yvonne Cazal & Gabriella Parussa, *Introduction à l'histoire de l'orthographe*, Armand Colin, 2022.

Yvonne Cazal & Gabriella Parussa, "Codes de l'écrit : graphies et ponctuation", dans C. Marchello-Nizia *et al.*, *Grande grammaire historique du français*, De Gruyter, 2020, vol. 1, p. 491-614.

Jean-Christophe Pellat, *L'Orthographe française. Histoire, description, enseignement*, Ophrys, 2023.

Michel Fayol & Jean-Pierre Jaffré, *L'orthographe*, PUF, 2014.

D'autres références seront données en cours.

YHSSAL3 LVE Allemand 3

24h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Elisabeth Schober

Programme

Contenu pédagogique à préciser.

YHSES3 LVE Espagnol 3

24h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Élise Monjarret

Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage : vérifier les horaires spécifiques (les étudiants inscrits en Arts du spectacle auront des groupes dédiés différents).

Programme

Les cours d'espagnol visent à développer les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des documents audio-visuels et des extraits d'œuvres. Ainsi, nous alternerons des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se préparer aux CLES 1 ou CLES 2 avec des exercices dont l'objet est d'explorer les sociétés et littératures espagnole et latino-américaine.

Outils de travail

- *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.
- *Grand dictionnaire français-espagnol*, Les Éditions Larousse, 2018.
- *Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española* en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>
- *Bescherelle espagnol : les verbes*, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.
- Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

Y2LEANG3 LVE Anglais 3**12h CM/12hTD – Coeff. 3 Ects 3****Nom de l'enseignante :** Cécile Cottenceau**Programme**

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles. Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhension orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (CLES 2 pour les plus avancés).

Éléments de bibliographie

Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.

Much Ado About Nothing, William Shakespeare.

En ouvrage de référence à consulter

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

Harrap's Shorter anglais-français/français-anglais, 2016 de Collectif.

ATTENTION : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module (cecile.cottenceau@unicaen.fr).

UES – PERSONNALISATION ET PRÉ-PROFESSIONNALISATION 3**PERSONNALISATION LETTRES****Y2LE11 Littérature française séculaire 1****12h CM/24h TD – Coeff. 3 Ects 3****Nom de l'enseignante :** Marie Hartmann**La flore et la faune : regards croisés sur l'homme dans le monde naturel.****Objet**

L'homme s'est longtemps considéré comme « maître et possesseur de la nature », (*Descartes, Discours de la méthode*) alors que son existence biologique le place au milieu de cette nature. Comment poètes et romanciers évoquent-ils cette place au milieu des animaux et des plantes ?

Alors que la crise climatique actuelle relance ces débats, on verra comment un poète comme Henri Michaux, deux romanciers comme Jean Giono et Éric Chevillard les explorent.

Programme

Henri Michaux, *La Nuit remue*, Paris, Gallimard, Poésie nrf, 1967.

Jean Giono, *Ennemonde et autres caractères*, Paris, Gallimard, Folio, 1973.

Éric Chevillard, *Du hérisson*, Paris, Minuit, coll. « double », 2002-2012.

Attention : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

Y2LE13 Stylistique 1**4h CM/10h TD – Coeff. 3 Ects 3****Nom de l'enseignant :** à préciser.

Programme

Contenu pédagogique à préciser.

PERSONNALISATION LVE**Y3V2AN1 LV2 Anglais Langue**

24h TD – Coeff. 3 Ects 3

Attention : le calendrier de l'UFR LVE diffère de celui de l'UFR HSS. Se renseigner auprès du pôle licence LVE.

Nom de l'enseignante : Rebecca Black

Programme

Ce cours vise à développer et renforcer trois compétences fondamentales pour atteindre le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : la compréhension orale et écrite et l'expression écrite. Les étudiants seront amenés à travailler sur des documents authentiques (audio, vidéo, textes) et à rédiger des comptes rendus, des *essays* et des textes d'invention.

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu (enseignement en contrôle continu intégral). Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec les enseignantes responsables de l'UE.

Y3V2AN2 LV2 Anglais Culture

24h TD – Coeff. 3 Ects 3

Attention : le calendrier de l'UFR LVE diffère de celui de l'UFR HSS. Se renseigner auprès du pôle licence LVE.

Nom de l'enseignante : Rebecca Black

Programme

Ce cours vise à consolider les connaissances de la culture anglophone en étudiant les films, les livres, l'art, l'histoire et la politique du monde anglophone. Les étudiants seront amenés à rédiger des *essays* et à faire des présentations orales.

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu (enseignement en contrôle continu intégral). Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec les enseignantes responsables de l'UE.

SDL L2 – SEMESTRE 4

UE6 – DISCIPLINAIRE 1

Y2SLMOR Morphologie

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Yanka Bezinska

Programme

- La problématique du mot
- Les types de mots
- Les définitions du mot
- Affixes et clitiques
- Typologie des morphèmes
- Les allomorphes
- Concaténation et concomitance
- Base et radical
- L'analyse des mots complexes
- Les mots construits
- Flexion et dérivation

Éléments de bibliographie

Bernard Fradin, 2003, *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, PUF.

Igor Mel'cûk, 1993, *Cours de morphologie générale*, volumes 1 à 5, Presses de l'université de Montréal - CNRS Éditions.

Denis Apothéloz, 2002, *La construction du lexique français : principes de morphologie dérivationnelle*, Collection L'essentiel français, Ophrys, Paris.

Y2SLSYN2 Question de syntaxe

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Valérie Amary

Programme

Le cours qui vous est proposé a pour objet l'étude de la phrase complexe et plus particulièrement de la subordination en français. Il s'appuie sur l'analyse d'exemples littéraires, donnés sous forme d'exempliers et sur l'analyse d'exemples de phrases construits pour les besoins de la compréhension des phénomènes grammaticaux. Ces analyses consistent principalement à décrire aussi finement que possible les différents cas de figures en utilisant des manipulations (des tests) et en s'appuyant sur certains concepts théoriques formels. L'aspect théorique reste néanmoins réduit, mais il est utile pour mener à bien une réflexion cohérente sur la subordination.

Concrètement, la finalité de ce cours pour les étudiants consiste en plusieurs points :

- Savoir repérer les subordonnées dans un texte
- Savoir distinguer les différents types de subordonnées
- Savoir analyser ces subordonnées, tant leur fonction que celle de l'élément qui les introduit
- Mener une réflexion argumentée sur tous ces points en utilisant les différents tests et critères explicités dans le cours

Éléments de bibliographie

M. Riegel, J-P. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF, 1994.

Delaveau Annie, *Syntaxe. La phrase et la subordination*, 2001, Armand Colin, Campus.

Garagnon Anne-Marie et Calas Frédéric, *La phrase Complexe*, 2002, Hachette, Col. Ancreages.

Gardes-Tamine Joëlle, *La Grammaire, 2) Syntaxe*, 1990, Colin.

Leeman Danielle, *La Phrase complexe. Les subordinations*, 2002, de boeck.duculot, champs linguistiques, manuels.

Y2SLPRE4 Préparation aux examens

UE7 – DISCIPLINAIRE 2

Y2SLLIN Linguistique pour le texte littéraire

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Éliane Delente

Programme

Cet enseignement est consacré à l'analyse de la construction textuelle du point de vue perceptuel en contexte narratif (essentiellement dans les récits à la 3e personne). On étudiera les marques linguistiques qui ouvrent et clôturent les points de vue perceptuels représentés du narrateur et/ou des personnages : l'organisation du texte narratif en premier et second plan, la temporalité et l'aspect grammatical des verbes, les procès de perception et les procès mentaux, les différentes instances énonciatives, la dimension axiologique...

Dans les TD, ces outils linguistiques seront systématiquement appliqués à des extraits d'œuvres littéraires. Aucune lecture d'œuvre n'est exigée pour cet enseignement.

Éléments de bibliographie

Genette, G. (1969), *Figures II*, Seuil.

(1972) *Figures III*, Seuil.

(1983) *Nouveau discours sur le récit*, Seuil.

(1991) *Fiction et diction*, Seuil.

Gosselin, L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français*, Duculot.

Labov, W. (1972), « The transformation of Experience in Narrative Syntax » dans *Language in the Inner City*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie.

Rabatel, A. (1998), *La construction textuelle du point de vue*. Lausanne, Paris, Delachaux et Niestlé.

Reinhart, T. (1986), « Principes de perception des formes et organisation temporelle des textes narratifs », trad. P. Pica, dans *Recherches linguistiques de Vincennes*, 14-15, pp. 45-92.

M. Riegel, J.C. Pellat, R. Rioul (1998), *Grammaire méthodique du français*, PUF.

M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche (1993), *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion.

Y2SLQ Questions de grammaire

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Mathilde Salles

Programme

La modification nominale

- Présentation, discussion et comparaison de deux classements sémantiques :
 - celui de l'adjectif : adjectif qualificatif, adjectif de relation, adjectif typologisant ou pseudo-adjectif de sous-catégorisation (chez I. Bartning), adjectif modal (J.-C. Milner) ; on s'appuiera surtout sur la proposition de classement de D. Slakta ;
 - et celui, proposé par M. Noailly, du substantif épithète (ex. *un cas limite*, *un auteur culte*, *la stratégie Mitterrand*, *la question impôts...*) : qualification, coordination, complémentation, identification.
- Le nom propre modifié : cette expression a été proposée par G. Kleiber pour désigner des emplois marginaux du nom propre, dans lesquels il est accompagné de déterminations qui lui font plus ou moins perdre sa fonction prototypique de désignation d'un référent unique et identifiable pour une valeur plus descriptive (exemples : *Alain Delon est notre Clint Eastwood à nous* ; *les grands de la langue*, *les Saussure* ou *les Brunot* ; *le Paris d'avant-guerre...*). On reprendra ici le classement proposé par K. Jonasson.

Bibliographie

Bartning, I. (1976), *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominatifs en français*, Acta Universitatis Stockholmiensis n°10, Stockholm.

Goes, J. (1999), *L'adjectif. Entre nom et verbe*, Duculot.

Jonasson, K. (1994), *Le nom propre*, Duculot.

Milner J.-C. (1967), « Esquisse à propos d'une classe limitée d'adjectifs en français moderne », *M.I.T. Quarterly Progress Report*, 84, Research Laboratory of Electronic, p. 275-285.

Marango, S. (2011), *Les adjectifs jamais attributs*, Duculot.

Noailly, M. (1990), *Le substantif épithète*, PUF.

Slakta, D. (1980), *Sémiologie et grammaire de texte*, thèse de doctorat d'Etat, Paris X, Nanterre.

UE8 – DISCIPLINAIRE 3

Y2SLDIA Le français en diachronie

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignant : Mathieu Goux

Programme

Ce cours est consacré à l'histoire interne de la langue française, c'est-à-dire aux évolutions phonétiques, morphologiques, syntaxiques, lexicales, textuelles... qui ont traversé la langue du latin classique jusqu'à aujourd'hui. Il s'articule ce faisant au cours d'"Institution de la langue française" de la première année de licence, qui présentait son histoire externe. Nous nous focaliserons particulièrement sur la syntaxe de la phrase, en présentant (i) la disparition du système casuel latin, (ii) la stabilisation de l'ordre SV, (iii) l'extension du système prépositionnel, (iv) la création du paradigme des déterminants. Nous terminerons le cours par des questions relevant d'une "grammaire textuelle diachronique", et de l'évolution des pratiques de lecture et d'interprétation des énoncés depuis la période médiévale. Les TD seront consacrés à l'étude de textes issus de la littérature française, de la période médiévale à aujourd'hui, afin d'identifier et de situer temporellement les grandes étapes de l'histoire du français (ancien français, moyen français, français préclassique et classique, français moderne, français contemporain). Aucune connaissance de l'ancienne langue française n'est exigée pour ce cours, mais une solide culture grammaticale de la langue moderne sera nécessaire pour suivre les analyses.

Bibliographie

Bybee, J. (2015). *Language change*. Cambridge : CUP.

Guillot, C. et al. (dir.) (2012). *Le changement en français*. Berne : Peter Lang.

Lodge, R. A. (1997). *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*. Traduit de l'anglais par Cyril Veken. Paris : Fayard.

Marchello-Nizia, C. (2002). *Le français en diachronie. Douze siècles d'évolution*. Paris : Ophrys.

Marchello-Nizia, C. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*. Louvain-la-Neuve : de Boeck.

Marchello-Nizia, C., Combettes, B., Prévost, S. & Scheer, T. (dir.) (2020). *Grande grammaire historique du français*. Deux volumes. Berlin : De Gruyter Mouton.

D'autres références seront données en cours.

Y2SLINI Initiation à la linguistique de corpus

12h CM/12h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignant : Mathieu Goux

Programme

Ce cours présente les concepts de la linguistique de corpus et son intérêt pour l'étude de la langue. Il abordera tant les éléments théoriques présidant à la constitution et à l'exploitation de bases de données linguistiques (représentativité, échantillonnage, interprétation des résultats...), que les aspects pratiques concernant l'exploitation des corpus outillés pour la recherche contemporaine (formats de données, interrogation, enrichissement...). Les séances de TD seront consacrées à la constitution, à l'outillage et à l'exploration d'un corpus d'études, qui servira de fondation pour l'évaluation terminale du cours. Celle-ci prendra la forme d'un dossier à réaliser au long du semestre, qui mobilisera les différents principes présentés lors des séances de CM. Comme le cours aura lieu en salle informatique, il ne sera pas nécessaire de venir avec son propre matériel.

Bibliographie indicative

Biber, D., Conrad, S. & Reppen, R. (1998). *Corpus Linguistics – Investigating Language Structure and Use*. Cambridge: Cambridge University Press.

Corel, Marcel et David, Sophie (2008). « Les corpus fondent-ils une nouvelle linguistique ? ». In *Langages*. 2008/3 (n° 171), p. 111–129.

Habert, B. (2000). « Des corpus représentatifs : de quoi, pour quoi, comment ? ». In M. Bilger (Ed), *Cahiers de l'université de Perpignan*, 31, *Linguistiques sur corpus. Études et réflexions*. (p. 11-58). Perpignan : Presses universitaires de Perpignan.

Kennedy, G. (1998). *An Introduction to Corpus Linguistics*. Harlow: Longman

Rastier, François (2004). « Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus ». In Rubrique *Dits et inédits*. http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html

D'autres références seront données en cours.

UE9 – TRANSVERSALE 4

Y2LE91 TICE 3

13h TD – Coeff. 1 Ects 2, cours assuré pour les étudiants inscrits en enseignement à distance.

Nom des enseignants : Matthieu Le Crosnier et Audrey Tréhet

Objet

L'enseignement TICE 3 est le dernier des trois cours de Licence visant à développer les compétences numériques. Cet enseignement s'appuiera sur le référentiel national Pix. Les étudiants seront amenés à produire, en groupe de trois ou quatre, un site Web sous Wordpress dont le thème sera un ou une artiste francophone de leur choix.

Cet enseignement se déroulera pour partie en présentiel et pour partie à distance pour les étudiants inscrits en présentiel. Il se déroulera intégralement à distance pour les étudiants inscrits à distance.

Programme

- Création d'un site Internet en groupe portant sur un ou une artiste francophone
- Respect des règles de la propriété intellectuelle appliqué au Web
- Application des règles de rédaction pour le Web
- Utilisation d'outils numérique pour organiser son travail collaboratif

Évaluation

Session 1 : contrôle continu 100%. Session 2 (session de rattrapage) : examen terminal écrit d'une heure à distance.

Y2SLECR2 Écriture et orthographe 2

7h CM/7h TD – Coeff. 2 Ects 2

Nom de l'enseignant : Mathieu Goux

Programme

Ce cours prolonge et renforce les éléments présentés au premier semestre dans le cours Y2SLECR1 Écriture et orthographe 1. Ce deuxième semestre se focalisera sur les difficultés orthographiques du français contemporain, notamment regardant la conjugaison du groupe verbal, les accords au sein du groupe nominal, les accents et les lettres muettes, l'orthographe des emprunts et des néologismes, ainsi que les propositions de réforme orthographique. On réfléchira aux enjeux de l'interface entre grammaire et orthographe afin d'en démêler les enjeux, de repérer les sources fréquentes d'erreurs et de réfléchir aux réformes potentielles de la langue moderne.

Bibliographie indicative

Voir la description du cours Y2SLECR1 Écriture et orthographe 1. Des références complémentaires seront données en cours.

YHSSAL4 LVE Allemand 4

24h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Elisabeth Schober

Programme

Contenu pédagogique à préciser.

YHSSES4 LVE Espagnol 4

24h TD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Élise Monjarret

Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage : vérifier les horaires spécifiques (les étudiants inscrits en Arts du spectacle auront des groupes dédiés différents).

Programme

Les cours d'espagnol visent à développer les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des documents audio-visuels et des extraits d'œuvres. Ainsi, nous alternerons des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se préparer aux CLES 1 ou CLES 2 avec des exercices dont l'objet est d'explorer les sociétés et littératures espagnole et latino-américaine.

Outils de travail

- *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.
- *Grand dictionnaire français-espagnol*, Les Éditions Larousse, 2018.
- *Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española* en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>
- *Bescherelle espagnol : les verbes*, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.
- Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

Y2LEANG4 LVE Anglais 4

24hTD – Coeff. 3 Ects 3

Nom de l'enseignante : Cécile Cottenceau

Programme

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles. Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (CLES 2 pour les plus avancés).

Bibliographie conseillée

Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.
Much Ado About Nothing, William Shakespeare.

En ouvrage de référence à consulter

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.
Harrap's Shorter anglais-français/français-anglais, 2016 de Collectif.

ATTENTION : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module (cecile.cottenceau@unicaen.fr).

UE10 – PERSONNALISATION ET PRÉ-PROFESSIONNALISATION 4

PERSONNALISATION LETTRES

Y2LE61 Littérature française séculaire 3**12h CM/24h TD – Coeff. 3 Ects 4****Nom des enseignants :** Alain Sandrier et Yinsu Vizcarra**Introduction à la culture et à la vie littéraire du XVIII^e siècle – Figures de l'autre au siècle des Lumières****Objet**

La multiplication des récits de voyage depuis le XVII^e siècle, la mise en cause des principes de la tradition et de l'autorité, les progrès du rationalisme, la lutte en faveur de la tolérance religieuse..., autant de facteurs qui ont contribué à placer la figure de l'*Autre* au cœur de la pensée et de la littérature des Lumières. Le programme en évoquera quelques aspects, de la fiction orientale à l'utopie tahitienne – teintée d'exotisme sexuel –, en passant par le modèle anglais. Ressources offertes par la fiction du regard étranger, par le roman à la première personne, par le dialogue..., l'étude se gardera d'omettre les procédés d'écriture et les dispositifs fictionnels qui sous-tendent l'élaboration littéraire.

Programme

Deux ouvrages seront évoqués en CM et étudiés en TD :

Prévost, *Histoire d'une Grecque moderne*, GF n° 612, édition Alan J. Singerman.

Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville*, Folio - Folio classique n° 3775, édition Michel Delon.

Un autre sera essentiellement vu en CM :

Voltaire, *Lettres philosophiques*, Folio - Folio classique n° 1703, édition Frédéric Deloffre.

Des éléments de bibliographie critique seront fournis et commentés en début de cours et au fil du semestre.

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

Y2LE62 Stylistique 2**4h CM/10h TD – Coeff. 3 Ects 2****Nom de l'enseignant :** à préciser.**Stylistique du théâtre****Programme**

Contenu pédagogique à préciser.

ATTENTION : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

PERSONNALISATION LVE**Y4V2AN1 LV2 Anglais Langue****24h TD – Coeff. 3 Ects 3****Attention :** le calendrier de l'UFR LVE diffère de celui de l'UFR HSS. Se renseigner auprès du pôle licence LVE.**Nom de l'enseignante :** Rebecca Black**Programme**

Ce cours vise à développer et renforcer trois compétences fondamentales pour atteindre le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : la compréhension orale et écrite et l'expression écrite. Les étudiants seront amenés à travailler sur des documents authentiques (audio, vidéo, textes) et à rédiger des comptes rendus, des *essays* et des textes d'invention.

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu (enseignement en contrôle continu intégral). Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec les enseignantes responsables de l'UE.

Y4V2AN2 LV2 Anglais Culture**24h TD – Coeff. 3 Ects 3****Attention : le calendrier de l'UFR LVE diffère de celui de l'UFR HSS. Se renseigner auprès du pôle licence LVE.****Nom de l'enseignante :** Rebecca Black**Programme**

Ce cours vise à consolider les connaissances de la culture anglophone en étudiant les films, les livres, l'art, l'histoire et la politique du monde anglophone. Les étudiants seront amenés à rédiger des *essays* et à faire des présentations orales.

ATTENTION : les étudiants du régime normal dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu (enseignement en contrôle continu intégral). Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec les enseignantes responsables de l'UE.

CONTACTS

ENSEIGNANT(E)S

- Valérie Amary, bureau B1-368, valerie.amary@unicaen.fr
- Yanka Bezinska, bureau B1-368, yanka.bezinska@unicaen.fr
- Éliane Delente, bureau B1-367, eliane.delente@unicaen.fr
- Mathieu Goux, bureau SA 013, mathieu.goux@unicaen.fr
- Mathilde Salles, bureau B1-367, mathilde.salles@unicaen.fr
- Yaru Wu, bureau B1-368, yaru.wu@unicaen.fr

Pour tout contact par mail avec vos enseignant(e)s, veuillez préciser explicitement vos nom, prénom, cursus, régime (présentiel ou à distance) et l'enseignement (CM ou TD) faisant l'objet de votre requête. À défaut de ces informations, l'enseignant(e) n'est pas tenu(e) de vous répondre.

DIRECTION DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE

- Yaru Wu, bureau B1-368, yaru.wu@unicaen.fr

RESPONSABLE DE LA LICENCE L2

- Éliane Delente, bureau B1-367, eliane.delente@unicaen.fr

SCOLARITÉ

- Bâtiment B – Bureau B1-438, 02 31 56 55 43, hss.licence.sdl@unicaen.fr

SITE INTERNET

<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/sciences-du-langage/>

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances peuvent être consultées sur les sites des UFR HSS :
<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/modalites-de-contrôle-des-connaissances-licences/>

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4^e étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiantes et étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanites@unicaen.fr

hss.licence.lc@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Apprès de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- au réseau Wi-Fi ...

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes/enseignants et étudiantes/étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents, gérer votre **léocarte**...

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le/la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

(Article L.122-4).

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant ou d'une enseignante dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire. Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant ou l'enseignante pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.

(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiantes et étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant ou une étudiante est absent(e) à un devoir d'ECI, **il ou elle doit prendre l'initiative de transmettre lui-même/elle-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant(e) concerné(e), et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir. L'étudiant ou l'étudiante devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant(e) concerné(e).**

Si l'étudiant ou l'étudiante ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20. Les étudiantes et étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant ou l'étudiante a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant(e) concerné(e) qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le ou la responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant ou une étudiante est salarié(e), son employeur est censé le/la libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiantes et étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant ou l'étudiante n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il/elle a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il/elle a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant n'a qu'1 seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il/elle a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont le note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant ou l'étudiante n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant ou l'étudiante a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant ou de l'étudiante et la note qu'il/elle a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants et étudiantes ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci/celle-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université. Liste complète des régimes spéciaux d'étude :
 - Les étudiantes et étudiants salariés bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime est demandé
 - Les étudiantes et étudiants chargés de famille
 - Les femmes enceintes
 - Les sportifs et sportives de haut niveau
 - Les artistes de haut niveau
 - Les étudiantes et étudiants réalisant une mission dans le cadre d'un service civique
 - Les étudiantes et étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
 - Les étudiantes et étudiants élus au sein des conseils d'établissement (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)
 - Les étudiantes et étudiants engagés dans plusieurs cursus
 - Les étudiantes et étudiants en situation de handicap
 - Les étudiantes et étudiants ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle
 - Les étudiantes et étudiants engagés en volontariat militaire
 - Les étudiantes et étudiants engagés comme sapeur-pompier volontaire.

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

NB: les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2025-2026

août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	fevr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26
01 V	01 L - Reunions de pps	01 Me	01 S - Toussaint	01 L	01 J - Jours de fân	01 D	01 D	01 Me	01 V - Fête du Travail	01 L	01 Me	01 S
02 S	02 Ma	02 J - Semaine 4	02 D	02 Ma	02 V	02 L	02 L	02 J - Semaine 11	02 S	02 Ma	02 J	02 D
03 D	03 Me - Semaine 0	03 V	03 L	03 Me	03 S	03 Ma	03 Ma	03 V	03 D	03 Me	03 V	03 L
04 L	04 J - Debut des CM	04 S	04 Ma	04 J - Semaine 12	04 D	04 Me	04 Me	04 S	04 L - Examen	04 J - Révisions	04 S	04 Ma
05 Ma	05 V	05 D	05 Me	05 V	05 L	05 J - Semaine 4	05 J - Semaine 7	05 V	05 Ma - Examen	05 V	05 D	05 Me - Congés
06 Me - Congés	06 S	06 L	06 J - Semaine 8	06 S	06 Ma	06 V	06 V	06 L - Lundi de Pâques	06 Me	06 S	06 L	06 J
07 J	07 D	07 Ma	07 V	07 D	07 Me - Semaine 0	07 S	07 S	07 Ma	07 J - 19	07 D	07 Ma	07 V
08 V	08 L	08 Me	08 S	08 L	08 J	08 D	08 D	08 Me	08 V - VICTOIRE 1345	08 L	08 Me	08 S
09 S	09 Ma	09 J - Semaine 5	09 D	09 Ma	09 V	09 L	09 L	09 J - Semaine 12	09 S	09 Ma	09 J	09 D
10 D	10 Me	10 V	10 L	10 Me - Examen	10 S	10 Ma	10 Ma	10 V	10 D	10 Me - Révisions	10 V	10 L
11 L	11 J - Semaine 1	11 S	11 Me - Armistice 1918	11 J	11 D	11 Me	11 Me	11 S	11 L	11 J	11 S	11 Ma - Congés
12 Ma - Congés	12 V	12 D	12 Me	12 V	12 L	12 J - Semaine 5	12 J - Semaine 8	12 D	12 Ma	12 V	12 J	12 Me
13 Me	13 L	13 D	13 J - Semaine 9	13 S	13 Ma	13 V	13 V	13 L	13 Me	13 S	13 L	13 J
14 J	14 D	14 Ma	14 V	14 S	14 Me	14 S	14 S	14 Ma	14 J - Ascension	14 D	14 Me - Fête Nationale	14 V
15 V - Ascension	15 L	15 Me	15 S	15 L	15 J - Semaine 1	15 D	15 D	15 Me - Congés	15 V	15 L	15 Me	15 S - Ascension
16 S	16 Ma	16 J - Semaine 6	16 D	16 Ma	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 J	16 J	16 D
17 D	17 Me - Semaine 2	17 V	17 L	17 Me - Examen	17 S	17 Ma	17 Ma	17 V	17 D	17 Me - Examen	17 V	17 L
18 L	18 J - Semaine 3	18 S	18 Ma	18 J	18 D	18 Me	18 Me	18 S	18 L	18 J	18 S	18 Ma
19 Ma	19 V	19 D	19 Me	19 V	19 L - Semaine 6	19 J - Semaine 9	19 J - Semaine 9	19 D	19 Ma	19 V	19 D	19 Me
20 Me	20 S	20 L	20 J - Semaine 10	20 S	20 Ma	20 V	20 V	20 L	20 Me	20 S	20 J	20 Me
21 J	21 D	21 Ma	21 V	21 D	21 Me	21 S	21 S	21 Ma	21 J	21 D	21 Ma	21 V
22 V	22 L	22 Me	22 S	22 L	22 J - Semaine 2	22 D	22 D	22 Me - Examen	22 V	22 L	22 Me	22 S
23 S	23 Ma	23 J - Semaine 7	23 D	23 Ma	23 V	23 L	23 L	23 Me	23 S	23 Ma	23 J	23 S
24 D	24 Me	24 V	24 L	24 Me - Congés	24 S	24 Ma	24 Ma	24 V	24 D	24 Me - Examen	24 V	24 L
25 L	25 J - Semaine 3	25 S	25 Ma	25 J - Noël	25 D	25 Me - Congés	25 Me	25 S	25 L - Lundi de Pentecôte	25 J	25 S	25 Ma
26 Ma	26 V	26 D	26 Me	26 V	26 L	26 J	26 J - Semaine 10	26 D	26 Ma	26 V	26 D	26 Me
27 Me	27 S	27 L	27 J - Semaine 11	27 S	27 Ma	27 V	27 V	27 L	27 Me	27 S	27 L	27 J
28 J	28 D	28 Ma	28 V	28 D	28 Me	28 S	28 S	28 Ma - Examen	28 J	28 D	28 Ma	28 V
29 V	29 L	29 Me - Congés	29 S	29 L	29 J - Semaine 3	29 D	29 D	29 Me	29 V	29 L	29 Me	29 S
30 S	30 Ma	30 J	30 D	30 Ma	30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 Ma	30 J	30 D
31 D	31 V	31 V	31 Me	31 Me	31 S	31 Ma	31 Ma	31 D	31 D	31 V	31 L	31 L

Validé en Conseil d'Administration du 14 mars 2025.

Week-End	Révisions
Congés	Examen
Février	

week-end congés	TOUSSAINT: du samedi 16 octobre 2025 au lundi 03 novembre 2025
week-end congés	NOËL: du samedi 20 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026
week-end congés	CHÂTEAU: du samedi 14 février 2026 au lundi 02 mars 2026
week-end congés	CONTREJOUR: du samedi 11 avril 2026 au mardi 27 avril 2026

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC. Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

Doctorat : 3^e grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1^{er} grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

L1 : 1^{ère} année de formation en Licence

L2 : 2^{ème} année de formation en Licence

L3 : 3^{ème} année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2^e grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

M1 : 1^{ère} année de formation en Master

M2 : 2^{ème} année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagés.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou à l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou à l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX



La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » sur présentation de la léocarte : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme 2 semaines à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des BU publié sur le site www.unicaen.fr/bu). L'inscription est automatique pour les étudiantes, étudiants et personnels au moment de leur arrivée à l'université. Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau et de bénéficier des services personnalisés : compte-lecteur, cocons de sieste, boîte de retours à l'extérieur... Les collections très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Elles sont principalement conservées dans les magasins : des demandes peuvent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application Affluences permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt de livres, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels (chargeurs, feutres effaçables, agrafeuses, partages d'écran...). Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat » (depuis la page catalogue.unicaen.fr).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est proposé sur demande auprès de nos référentes handicap : scd.handicap@unicaen.fr

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres... Ils sont gratuits et accessibles à toutes et tous.

LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS



Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libreaccès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. Les mémoires sont déposés et disponibles depuis 2019, au format numérique, sur la plateforme nationale DUMAS.

La bibliothèque Pierre Barbéris fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont uniquement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

Chaque année, la bibliothèque accueille des permanences de tutorat. Il est assuré par deux étudiant-es en master d'histoire. Le tutorat consiste à accompagner les étudiantes et étudiants en licence. Les tuteurs et tutrices aident les étudiantes et étudiants à réviser leurs cours, constituer leurs exposés, faire des fiches de révision, travailler la méthodologie et répondre à leurs questions. Ces séances sont accessibles à toutes et tous, avec ou sans prise de rendez-vous, durant les heures de permanences. Le tutorat est assuré tout au long de l'année pendant les périodes de cours, jusqu'au mois de mai. Cependant, certains horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des tuteurs et tutrices.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorées par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université, mais aussi aux lectrices et lecteurs extérieurs (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. L'établissement propose le prêt d'ordinateurs portables (à domicile ou sur place). Des salles de travail en groupe équipées d'un système de partage d'écran, réservables sur Affluences, sont disponibles.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Au sein du réseau de Caen la mer, la bibliothèque Alexis de Tocqueville est l'établissement principal. Elle est située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, de 10h à 18h30, et le dimanche, de 15h à 18h30. Elle est fermée le lundi. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères. Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plate-forme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plate-forme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par les services centraux de l'université Caen Normandie.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>
<https://x.com/aehc14>



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



Artefac - Association étudiante d'archéologie de l'université de Caen Normandie

<https://www.instagram.com/artefac.caen/>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>
https://x.com/bde_artemiscaen



Êthos - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HumaNumi – Association des étudiant(e)s en humanités classiques et numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

https://www.instagram.com/res_publicaen/

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

MODALITÉS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Chaque étudiant et étudiante, dont l'engagement est validé par les équipes pédagogiques et le jury de son diplôme, se verra proposer un open-badge, en addition des modalités de reconnaissance de l'engagement éventuellement prévues dans le diplôme.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>
